



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 78820

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification sur les conclusions du rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les conditions du maintien du service public dans les territoires et la contribution que La Poste pourrait y apporter. Selon l'auteur du rapport les mutations territoriales préfigurent la redynamisation nécessaire d'un réseau de service public dense et efficace. Il met en exergue que l'accélération considérable de la métropolisation et le déploiement des nouvelles technologies conduisent à une évolution majeure de positionnement des citoyens sur les territoires. Pour le rapporteur la baisse de fréquentation des bureaux observables à La Poste, comme dans les autres réseaux publics, fait indéniablement évoluer la relation de proximité que l'État entretient avec ses concitoyens. Dans cette perspective, il suggère de confier à La Poste des missions régaliennes de premier niveau touchant à l'identité, à la remise de documents officiels, au processus électoral, en contributions aux services de santé, de secours et de sécurité. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78820

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3180

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)